



Marché 10107Z

Location et entretien d'un système de reproduction de documents noir et blanc

Avenant n° 1

Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté urbaine de Bordeaux, autorisé aux fins du présent acte par la délibération n° 2010/ du Conseil de communauté du 2010, et faisant élection de domicile au siège de la Communauté urbaine de Bordeaux, Esplanade Charles de Gaulle – 33076 Bordeaux cedex

d'une part,

et

La société XEROX SAS, au capital de 143 524 185 €, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le n° B 602 055 311, représentée par Madame Anne SAULIN – Responsable de la cellule Marchés – située immeuble « Le Jade », 253-255 avenue du Président Wilson 93200 Saint Denis –

d'autre part.

Après avoir rappelé et exposé que :

Dans le cadre du renouvellement du marché de location et maintenance du système d'impression et de reproduction des documents noir et blanc par un système plus performant et de technologie plus récente, un appel à concurrence a été lancé le 25 août 2006 par la Communauté urbaine de Bordeaux.

A l'issue de la consultation, le marché 07 049 R a été notifié le 09 mars 2007 à la société XEROX pour une durée initiale de 3 ans, avec possibilité de reconduction pour une période de 1 an.

Par décision de la Communauté urbaine, en date du 25 janvier 2010, le marché 07 049 R a été reconduit pour la période allant du 09/03/2010 au 08/03/2011 sous le numéro 10 107 Z.

L'INSEE, dans un avis mis en ligne sur son site d'information, signale la suppression de l'indice de référence pour le calcul de la formule de variation des prix : l'indice PVIS EF 4300 (indice des produits de la parachimie – identifiant INSEE 085022722), est remplacé par la série CPF 20.50 (Autres produits chimiques – Marchés français – Prix départ usine – identifiant INSEE FMOA 2050000005M) à compter du mois de janvier 2009.

La prise en compte de cette substitution de l'index de référence dans la formule de révision des prix nécessite la passation du présent avenant au marché.

Article 1 : objet de l'avenant

L'indice de référence (I) PVIS EF 43, utilisé pour la révision des prix (article 10.2.3 du CCAP) a été supprimé.

Son remplacement est prévu dans les conditions exposées ci-après pour assurer la continuité et la cohérence de l'évolution des prix du marché n° 10 107 Z.

L'INSEE signale sur son site d'information que l'indice PVIS EF 4300 (indice des produits de la parachimie – identifiant INSEE 085022722), après la valeur de janvier 2009, est remplacé par l'indice CPF 20.50 (Autres produits chimiques – Marchés français – Prix départ usine – identifiant INSEE FMOA 2050000005M) (base 100 = moyenne 2005).

Un coefficient de raccordement doit être utilisé pour basculer de l'ancien indice sur le nouveau afin de pouvoir procéder aux révisions de prix. La valeur de ce coefficient, établie par l'INSEE, est fixée à 1,0183.

Article 2 – Choix des index de référence

L'indice de référence (I) PVIS EF 43, utilisé pour la révision des prix (article 10.2.3 du CCAP), est remplacé dans la formule utilisée pour la révision des prix du marché 10107 Z, par l'indice CPF 20.50.

Les valeurs de ce nouvel index sont affectées d'un coefficient de raccordement de 1,0183 (la nouvelle série est à multiplier par ce coefficient pour obtenir une comparaison avec l'ancienne dans la formule de variation des prix).

La formule de variation des prix, précisée à l'article 10.2.4 du CCAP, reste inchangée.

Article 3 – Date d’effet

La publication de l’indice PVIS EF 43 cessant après la valeur de janvier 2009, le marché 07 049 R ayant été reconduit sous le n° 10 107 Z pour la période allant du 09/03/2010 au 08/03/2011, l’application du nouvel indice de référence (I) CPF 20.50 dans la formule de révision des prix, entre en vigueur à partir du 09 mars 2010.

Article 4- Autres clauses du marché

Pour tout ce qui n’est pas modifié par le présent avenant, les autres clauses sont inchangées.

FIN

Fait à Saint Denis, le
Pour XEROX SAS

Fait à Bordeaux, le
Pour la Communauté urbaine de Bordeaux
Le Représentant du pouvoir adjudicateur

Anne SAULIN